

Baccalauréat en sécurité publique

Le baccalauréat en sécurité publique est le résultat d'un partenariat unique entre l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'École nationale de police du Québec (ENPQ), qui en sont les maîtres d'œuvre, et les universités francophones québécoises qui permettent une mise en commun des banques de programmes en assurant une offre de cours sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce programme est un baccalauréat de perfectionnement.

Au regard du contexte qui prévaut dans la société actuelle, ce programme a pour objectif général de rehausser les compétences fondamentales des policiers dans les domaines de l'intervention policière, de l'enquête policière et de la gestion policière. Cette formation vise l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés dans les différents domaines policiers, de même que l'intégration de cadres de référence et l'utilisation d'approches méthodologiques en vue de répondre aux exigences croissantes du travail policier et de la sécurité publique.

Ce programme de formation a une structure inédite en raison du réseautage avec les universités francophones québécoises et l'ENPQ, permettant ainsi de profiter à la fois d'expertises particulières et des possibilités considérables qu'offre la mise en commun des banques de programmes et de cours des universités partenaires :

- Université Laval;
- Université de Montréal;
- Université de Sherbrooke;
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- Université du Québec à Chicoutimi;
- Université du Québec en Outaouais;
- Université du Québec à Montréal;
- Université du Québec à Rimouski;
- Université du Québec à Trois-Rivières;
- Télé-Université;
- HEC Montréal.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du programme permettent aux policiers :

- de suivre une formation fondamentale assurée par les universités participantes, en puisant entre autres à même les sciences sociales, le droit, la psychologie, la gestion, la criminologie, la philosophie, les méthodologies de recherche et des activités d'intégration des savoirs policiers;
- d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés dans les domaines de l'intervention policière, de l'enquête policière et de la gestion policière;
- d'apprendre à utiliser des cadres de référence ainsi que des approches méthodologiques en vue de faciliter la gestion stratégique et opérationnelle du milieu policier et de la sécurité publique;
- de développer une capacité d'adaptation aux changements et de lier le champ de compétence de la profession policière à d'autres disciplines connexes;
- de développer une capacité de synthèse, de l'autonomie et une imputabilité dans leur pratique professionnelle.

Conditions d'admission

Maîtrise du français

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée par la réussite de l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales, le test de français du ministère de l'Éducation du Québec pour l'admission aux études universitaires ou les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les mesures compensatoires requises à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence. La politique institutionnelle de l'UQTR précise les modalités d'application des présentes règles.

Le baccalauréat en sécurité publique est accessible aux personnes qui satisfont aux exigences suivantes :

Base collégiale

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques policières ou l'équivalent **ET** posséder une année d'expérience pertinente en tant que policier à l'emploi d'un corps de police.

Base expérience

- Être âgé d'au moins 21 ans et être policier dans un corps de police. Le candidat doit joindre à sa demande d'admission toutes les attestations ou autres pièces pouvant établir qu'il possède l'expérience requise. Les codirecteurs du programme pourront également exiger du candidat admissible des activités susceptibles de l'aider dans la formation qu'il entreprend.

Note importante : En raison du contenu de certaines activités, l'étudiant qui n'est plus à l'emploi d'un corps de police pourrait être exclu du programme.

Nombre de crédits :	90
Contingement :	aucun
Trimestres d'admission :	automne, hiver et été
Grade obtenu :	bachelier ès arts (B.A.)
Codirecteurs du programme : ...	François Bergeron (UQTR) Paulin Bureau (ENPQ)

Demande d'admission

Pour assurer la validité des choix de cours d'un étudiant et le suivi de son dossier, la demande d'admission et d'inscription au baccalauréat en sécurité publique et, le cas échéant, à tout autre cours offert dans les universités partenaires, doit être acheminée au Registrariat de l'École, celle-ci ayant la responsabilité du cheminement global de l'étudiant.

Par ailleurs, pour toutes les questions relatives à l'admission ou à l'inscription, il suffit de s'adresser à madame Renée Bastien au 819 293-8631, poste 6453 ou à l'adresse courriel rbastien@enpq.qc.ca.

Délivrance des diplômes

Lorsqu'un étudiant aura terminé le baccalauréat en sécurité publique, le registraire de l'UQTR établira la provenance des cours suivis en fonction des universités fréquentées afin de déterminer les renseignements devant paraître sur le diplôme.

Il est possible d'obtenir des attestations d'études (programme de formation initiale en enquête policière et programme de formation initiale en gestion policière) en cours de formation. Lorsqu'un étudiant a satisfait aux exigences du programme, il peut demander son attestation d'études en communiquant avec madame Renée Bastien au 819 293-8631, poste 6453 ou à l'adresse courriel rbastien@enpq.qc.ca. Éventuellement, des certificats en enquête et en gestion policière seront accessibles aux étudiants du baccalauréat en sécurité publique.

Demande de reconnaissance d'acquis scolaires ou d'acquis expérimentiels

Avant de déposer une **demande de reconnaissance d'acquis scolaires ou d'acquis expérimentiels**, l'étudiant doit être admis et inscrit à un cours du programme. Il est possible de faire reconnaître

dans le baccalauréat en sécurité publique des cours suivis dans d'autres programmes universitaires. Toute demande de ce type doit être déposée au Registrariat de l'École nationale de police du Québec. Les frais d'analyse pour une demande sont de 42,16 \$ par demande d'analyse de dossier scolaire (taxes incluses). Après analyse du dossier, les codirecteurs du programme recommandent ou non la reconnaissance demandée. Le registraire de l'UQTR entérine ou non cette recommandation.

Avant de déposer une **demande de reconnaissance d'acquis expérimentiels**, l'étudiant doit être admis et inscrit à un cours du programme. L'étudiant doit préciser le cours pour lequel il désire une demande de reconnaissance d'acquis expérimentiels dans la demande qu'il déposera à l'École nationale de police du Québec. Il doit faire la démonstration qu'il possède les compétences normalement acquises une fois ce cours réussi. Ce ne sont pas les années d'expérience qui sont reconnues, mais bien les compétences que cette personne a développées dans l'exercice de ses fonctions. Les frais d'analyse pour une demande de reconnaissance d'acquis expérimentiels sont de 121,93 \$ par cours (taxes incluses).

Pour obtenir le formulaire pour une demande de reconnaissance d'acquis scolaires ou d'acquis expérimentiels, vous devez communiquer avec madame Danielle Blanchette du Registrariat de l'École nationale de police du Québec au

819 293-8631, poste 6409, ou à l'adresse courriel dblanchette@enpq.qc.ca.

Cheminement scolaire

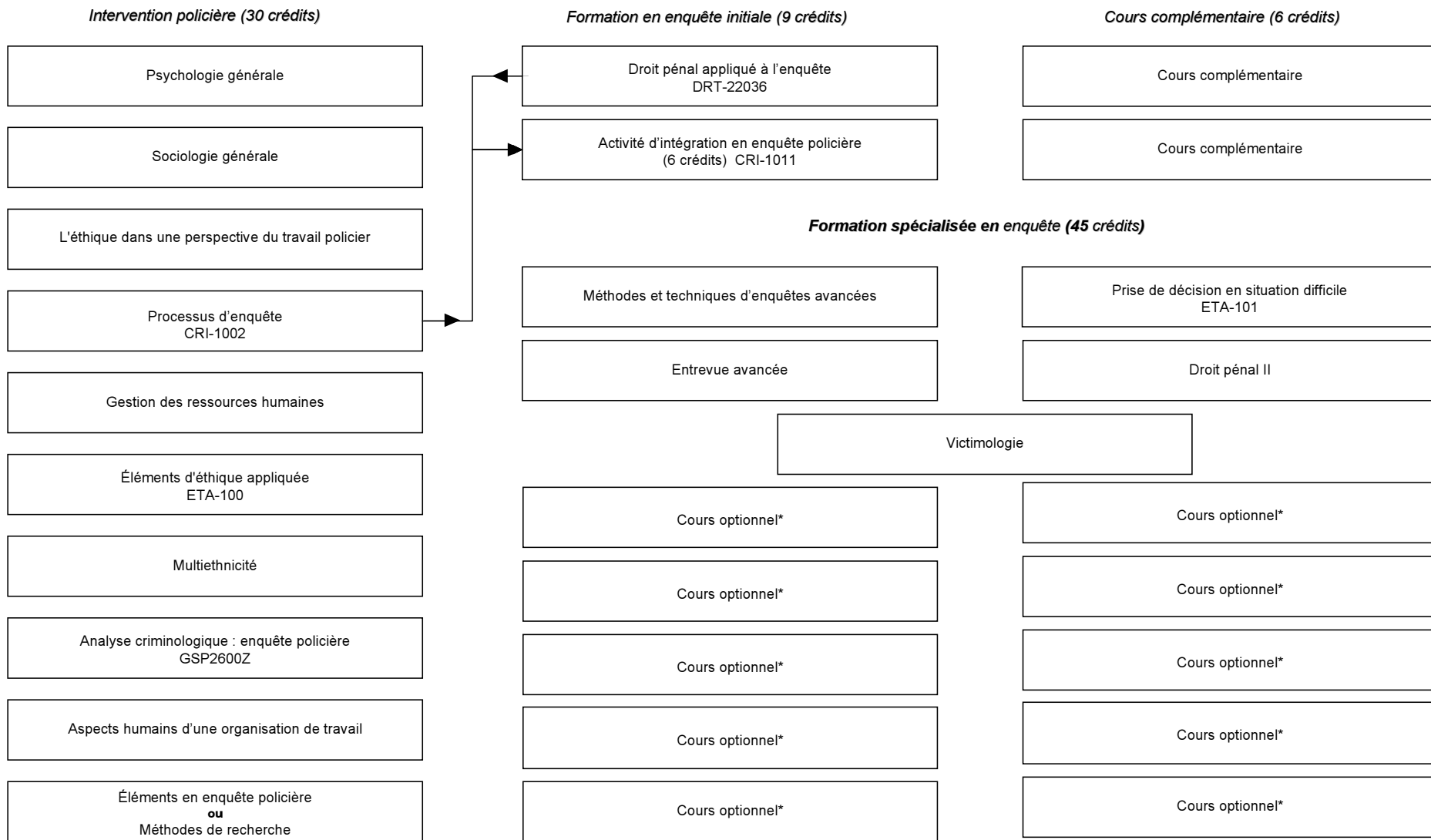
Pour obtenir de l'aide en ce qui concerne son cheminement scolaire, l'étudiant peut communiquer avec madame Danielle Duchesne de l'École nationale de police du Québec au 819 293-8631, poste 6246 ou à l'adresse courriel dduchesne@enpq.qc.ca.

Structure du baccalauréat en sécurité publique

La structure du baccalauréat en sécurité publique comporte trois composantes. La première porte sur la formation générale et comprend 30 crédits. La deuxième correspond à la formation spécifique pour laquelle deux cheminements sont proposés, l'un en enquête et l'autre en gestion. Chaque cheminement totalise 54 crédits. La troisième composante porte sur la formation complémentaire. Dans ce cadre, l'étudiant s'inscrit à des cours, totalisant six crédits, choisis à sa discrétion, mais avec l'approbation des codirecteurs du programme.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la description du programme sur le site Web de l'UQTR : www.uqtr.ca/programmes ou www.uqtr.ca/etudiant « Programmes, cours et horaires » « Baccalauréat en sécurité publique ».

Baccalauréat en sécurité publique (cheminement enquête policière)



* Les cours optionnels suivants sont maintenant offerts :

- Enquête sur le crime économique [CRI-1005], 6 cr;
- Enquête sur les produits de la criminalité [CRI-1006], 6 cr;
- Enquête sur les crimes à caractère sexuel, sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants [CRI-1009], 9 cr;
- Entrevue filmée d'un suspect [CRI-1008], 6 cr.

Baccalauréat en sécurité publique (cheminement gestion policière)

